

elles le sont dans un sens approbatif. (Bruit).

Permettez, Messieurs, je ne fais ni l'apologie ni la critique de ce qui a été dit ailleurs; mais je dis qu'attaquer ici une personne qui ne peut se défendre n'est pas un acte qui soit digne de la noble Chambre.

Plusieurs autres parlent le même sens.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Vous comprenez, Messieurs, combien il m'est pénible et difficile de voir interrompre le cours de mes idées par une discussion semblable, incidente, et qu'elle est bien faite pour troubler et complètement briser le fil de mes idées.

Cependant, guidé par la sagesse de M. le chancelier, je ne veux pas insister. Loin de moi la pensée de faire violence à la Chambre; je crois avoir à me plaindre de cette interruption. Je suis étonné qu'on ait commencé par moi, lorsqu'on subit cela si facilement et si doublement ailleurs.

Je ne reconnais donc pas le droit, je m'incline devant le fait, et je constaterai seulement qu'il faut qu'il y ait quelque chose de bien vulnérable dans le point que je voulais traiter, puisqu'on met tant de zèle à le dérober à mes coups.

Mais, dans aucun cas, on ne peut me contester le droit de faire allusion aux paroles qui ont été prononcées dans une autre enceinte par MM. les ministres, qui sont ici pour se défendre, et qui, d'un autre côté, sont responsables de tout ce qu'ils font et disent.

Eh bien, je voulais précisément arriver à la conduite tenue par M. le garde-des-sceaux à l'occasion des paroles auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, et voulais m'étonner de ce qu'en les entendant, lui, chargé de l'auguste mission de représenter devant le pays les deux plus grands intérêts d'une société quelconque, celui de la justice et de la religion, il n'eût pas trouvé une seule parole d'indignation, une seule réserve à faire sur la sympathie que j'indiquais tout-à-l'heure, et qu'il ait au contraire adhéré sans réserves, et même avec éloges, à la proposition et au langage de son auteur, de l'orateur qu'on ne veut pas me permettre de citer.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux. Je n'ai pas contesté, c'était tout-à-fait étranger à la question.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Permettez! Encore une fois je suis très disposé à tolérer toute espèce d'interruption venant de mes collègues; mais je ne suis pas disposé à les tolérer de la part de MM. les ministres du Roi et cela, par une raison toute simple: MM. les ministres du Roi peuvent prendre la parole quand il leur plaît; ils sont les maîtres d'intervenir comme bon leur semble dans toutes les discussions; ils devraient donc s'abstenir d'interrompre ceux qui ne peuvent pas parler quand ils veulent et saisir au même point que MM. les ministres l'attention de la Chambre; ceux-là peuvent m'interrompre tant qu'ils veulent; mais quant à MM. les ministres du Roi, je les prie de me laisser parler. Que M. le garde-des-sceaux veuille bien attendre son tour pour faire valoir les excellentes raisons qu'il a sans doute en si grand nombre à m'opposer; je compte lui en fournir de nombreuses occasions.

Je passe à un autre point, où c'est encore à lui que j'ai affaire.

À côté de ce nouveau genre de respect pour les lois les plus saines de la société, j'ai cru voir dans la conduite du Ministère, à l'autre Chambre, l'exposition d'un nouveau et étrange système de diplomatie. On a dit, c'est la seule réserve que l'on a faite: Nous sommes parfaitement de l'avis des personnes qui demandent l'application des lois aux Jésuites; mais nous demandons le temps et la faculté de négocier avec l'autorité spirituelle. Et puis, sur la provocation de certaines personnes qu'on ne veut pas indiquer, on a déclaré que, quelque soit le résultat de cette négociation, on exécuterait les lois, comme l'a dit le ministre de l'intérieur, qui représentait alors le ministre des affaires étrangères, et même encore, c'est le *Moniteur* qui le constate: *Cela s'entend de soi-même*. Et hier encore, M. le garde-des-sceaux, en réponse à la même question, a de nouveau déclaré qu'il exécuterait les lois comme il l'entendrait, quel que soit le résultat des négociations.

Il y a là deux choses remarquables. D'abord, je m'étonne d'entendre parler de négociation avec une autorité spirituelle, sur une loi que l'on soutient être une loi de l'Etat, une loi purement temporelle, et dont l'exécution, nous a-t-on dit, ne peut faire aucun tort ni à l'Eglise ni au clergé. J'avoue que moi, ultramontain, je trouve qu'il y a là peut-être un ultramontanisme un peu extrême (Mouvement). Je ne comprends pas qu'une loi, si cela est vraiment une loi, si elle est incontestable, si l'on soutient, comme vous le dites, qu'elle ne fait aucun tort à l'Eglise, au clergé, je ne comprends pas pourquoi, vous gallicans, vous dont nous connaissons l'opinion, d'après les décisions du Conseil d'Etat et les discussions des Chambres, je ne comprends pas pourquoi vous vous croyez obligés de franchir les monts, et de devenir ultramontains, et de consulter une autorité que je respecte certes au moins autant que vous, ou plutôt je ne le comprends que trop.

Cela prouve évidemment que vous n'êtes pas sûrs de votre fait, ou plutôt de votre droit (réclamations), de votre droit purement temporel. C'est évident; car autrement, pourquoi avoir recours à cette autorité spirituelle. Mais je n'ai pas le loisir de signaler plus en détail cette étrange contradiction; ce que je veux signaler, c'est cet engagement qui a été encore répété hier dans le *Moniteur*, d'exécuter, com ne vous l'entendez, ces lois, quelle que puisse être l'issue des négociations.

Quand on négocie, l'on veut obtenir quelque chose, sans quoi l'on ne négocie pas; quand on veut obtenir quelque chose, on ne dit pas d'avance à quoi on est parfaitement résolu; autrement la partie avec qui on négocie n'aurait qu'une chose à faire, c'est de se retirer vous laisser agir.

C'est là le principe élémentaire d'une diplomatie qui se respecte et qui est fidèle aux premières règles de l'art; cela est, en outre, essentiellement dans les habitudes du Gouvernement actuel, du ministère actuel; ce ministère, et il a raison, je ne l'en blâme pas le moins du monde, ce ministère prend les plus grandes précautions, toutes les fois qu'il est question d'une négociation avec une puissance étrangère, quand même il s'agirait de la reine Pomaré (on rit), il procède avec des égards, avec des réserves, il procède diplomatiquement.

Voyez-le plutôt; quand il a affaire à l'empereur du Maroc, il emploie les mêmes procédés. Ainsi, il y a peu de jours, on lui demandait des explications; on lui demandait pourquoi l'empereur du Maroc ne ratifiait pas le traité, et ce que le Ministère comptait faire s'il ne le voulait pas; il a aussitôt répondu: Mais laissez nous donc négocier, nous négocions; laissez donc à l'empereur le temps de réfléchir; vous voulez donc violenter sa liberté et la nôtre; laissez nous négocier, et comme nous négocions, nous ne dirons rien. (Nouveaux rires.—Mouvement).

Pour le droit de visite, le ministre a dit encore vingt fois: Nous négocions, nous ne dirons rien de ce que nous comptons faire. Mais relativement à la question qui nous occupe, il n'en est plus de même. Ici on s'occupe d'avance à faire ce qui est exigé parce qu'on appelle l'opinion; et on entre dans une négociation avec la résolution manifestée d'avance, promise d'avance, de ne tenir aucun compte des résultats que la négociation pourrait amener.

Eh bien, je crois pouvoir soutenir qu'à aujourd'hui l'on ne traiterait pas ainsi une puissance quelconque, même la plus petite, en Europe, et que l'on n'est pas habitué, surtout en France, à traiter ainsi la puissance suprême en matière spirituelle, à laquelle je fais allusion.

Et à ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre un beau trait du premier consul Bonaparte, commençant sa négociation avec le Pape Pie VII, lorsque le citoyen Cacault, premier ministre plénipotentiaire de la république française auprès de cet autorité spirituelle, qui certes, n'avait aux yeux de la loi du pouvoir de ces temps-là aucune espèce d'autorité; lorsque le ministre plénipotentiaire de la République demanda au Premier-Consul: Comment faut-il traiter le saint Père? Le Premier-Consul lui répondit: Traitez avec lui comme s'il avait 200,000 hommes. (Mouvement.) C'était là une belle et sainte parole dans la bouche du jeune vainqueur de l'Italie (approbation), et elle a été conservée et constatée par M. Artaud, alors secrétaire de légation à Rome; c'était une belle parole, je le répète, dans la bouche d'un jeune vainqueur, du chef d'une république élevée sur les ruines de la religion, et elle fait un singulier contraste avec les paroles récentes du Ministère.

Je m'afflige de ce contraste, non pas pour moi, mais pour notre gouvernement, pour l'attitude, la considération de ce gouvernement; car pour la cause que je défends, quant au mal qui pourrait résulter de ces négociations religieuses, pour les lois de la conscience, pour la liberté d'association, pour l'honneur de l'Eglise, dont il voudrait s'assurer la complicité, je n'ai nulle crainte à concevoir; et si quelqu'un se figure que je me trompe, qu'il aille en demander des nouvelles à votre négociation. (Mouvement.)

A continuer.

—Le comité de secours a reçu le 14:		
Des Français résidents à New-York,	£216	3 9
J. Robinson, de Labrador,	25	0 0
M. Kennedy, du même lieu,	5	0 0
Des Capitaines de vaisseaux par l'entremise de H. Jessopp, écuyer.	25	14 10
15		
De l'église des Baptistes du Canada Ouest,	3	0 0
Robert Hewitt, écuyer, de New-York,	5	0 0
Capt. Vidal, de la marine royale,	12	10 0
L'abbé Lafont, de New-York,	5	0 0
MM. Wood et Gray,	100	0 0
Maître et pensionnaires de l'Ottawa Hotel, par l'entremise de M. Meriam.	91	10 4
17		
De Andrew Maine, écuyer, de Bytown,	2	10 0
Des habitants de Oakville, Haut-Canada,	20	10 0
De Michael Stevenson, écuyer,	25	0 0
De Gagy Stevenson,	8	0 0
De St. Michel, d'Yamaska,	15	0 0
De St. Paul de Baltrée,	9	1 10
De H. Daigle, de St. Luc de Madawaska,	2	0 0
18		
Du capt. Alley, de la marine royale,	5	0 0
De personnes employées à l'établissement de W. Price et Cie., à Chicoutimi,	75	19 11
Des employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au même lieu,	8	5 0
Des habitants de Miramichi,	245	11 1
do de Stanstead,	20	0 0
Des dames de Stanstead Dorcas Society,	27	0 0
De personnes inconnues,	5	15 0
Le montant de la collection faite par M. Kelly, vicaire-		